

Conférence de presse de François Mitterrand sur le règlement international de la question allemande (Paris, 9 mars 1990)

Légende: Le 9 mars 1990, François Mitterrand, président de la République française, tient au palais de l'Élysée à Paris, une conférence de presse conjointe avec le président du Conseil de l'État de Pologne, M. Jaruzelski, et le Premier ministre polonais, M. Mazowiecki, au cours de laquelle il revient sur le rôle crucial de l'intangibilité de la frontière germano-polonaise (ligne Oder/Neisse).

Source: Mitterrand, François, Conférence de presse conjointe au palais de l'Élysée de M. François Mitterrand, président de la République, de M. Wojciech Jaruzelski, président du Conseil de l'État de Pologne, de M. Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre de Pologne et de M. Michel Rocard, Premier ministre. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère français des Affaires étrangères, [31.01.2008]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=104&K=1009401857&W=TITRE+PH+WORDS+%27Pologne%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_francois_mitterrand_sur_le_reglement_international_de_la_question_allemande_paris_9_mars_1990-fr-bce5ba66-777e-4e11-9c74-f3223c03ac8e.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Conférence de presse conjointe au palais de l'Élysée
De M. François Mitterrand, président de la République
De M. Wojciech Jaruzelski, président du Conseil de l'État de Pologne
De M. Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre de Pologne
Et de M. Michel Rocard, Premier ministre

Paris - 9 mars 1990

Propos de M. Mitterrand

Mesdames et Messieurs,

Je commencerai cette rencontre avec vous par quelques mots d'accueil et de bienvenue au Président et au Premier ministre, ainsi qu'à M. le ministre des Affaires étrangères de Pologne. Ils nous ont fait l'honneur d'une visite dont l'importance, dans les circonstances présentes, n'est pas à souligner. Nous avons pu depuis midi et demi, presque sans interruption, poursuivre une conversation qui a abordé les sujets que vous imaginez. Il a été naturellement question de l'unification des deux États allemands et de ses conséquences qu'il convenait de prévoir : quelle procédure, quels délais, quelques points fermes qui eux sont assurés : l'intangibilité des frontières, particulièrement de la frontière Oder/Neisse. De quelle façon procéder pour harmoniser l'ensemble des procédures qui conduiront, ou qui devraient conduire, ou qui pourraient conduire à l'unité des deux États allemands : d'autre part, les garanties sur la frontière et quelques autres questions qui ne sont pas de moindre importance. Je suppose que quelques questions seront posées sur ce sujet, et je préciserai mes réponses à ce moment, de même que nos interlocuteurs et visiteurs polonais auront sans doute à le faire, plutôt que de vous infliger un discours préliminaire qui, pour être complet, risquerait d'être long avant même d'engager notre conversation.

Vous savez que j'avais eu l'occasion de rencontrer à deux reprises le Président Jaruzelski. Une fois ici même, à Paris au Palais de l'Élysée, une autre fois, lors d'une visite d'État récente que j'ai accomplie en Pologne. J'ai eu le plaisir de faire la connaissance directe, cette fois-ci, de M. le Premier ministre, M. Mazowiecki, et de M. le ministre des Affaires étrangères. Le Premier ministre français, M. Michel Rocard, et M. Roland Dumas ont constamment pris part à nos conversations. A vous de poser les questions de votre choix, mais avant cela, je demanderai au Président, M. Jaruzelski, s'il souhaite vous adresser lui-même quelques mots.

Question : M. le Président de la République, est-ce que la déclaration adoptée hier par le Bundestag sur la question des frontières vous semble entièrement satisfaisante et est-ce qu'elle permet de tirer un trait sur les ambiguïtés qui ont perduré pendant un certain temps sur cette affaire ?

Le Président. - Permettez-moi, afin de répondre comme il convient à une aussi importante question, de la situer dans son cadre. D'abord, je tiens à rappeler pour qui l'ignorerait, que l'Allemagne fédérale est l'amie de la France. Nous sommes alliés et associés dans de vastes entreprises, en particulier la Communauté européenne. Nous avons donc toujours la volonté à la fois de respecter ses intérêts, plus encore de respecter les personnes, les Allemands qui sont nos partenaires après avoir été si longtemps nos adversaires ; nous aimerions même proposer en modèle la façon dont l'Allemagne fédérale et la France ont surmonté les contentieux historiques dramatiques qu'ils ont vécus jusqu'à bâtir une solide entente. Bien entendu, une telle déclaration liminaire que j'exprime du fond du cœur ne peut se passer d'une précision et d'une définition rigoureuse chaque fois que des intérêts de grande ampleur et particulièrement le problème de l'équilibre européen se trouvent posés. Alors, je répondrai d'abord par une phrase toute simple. Elle sera celle-ci : la France considère la frontière Oder/Neisse, c'est-à-dire la frontière entre l'Allemagne, aujourd'hui l'Allemagne de l'Est et la Pologne comme intangible, et de ce fait toute déclaration qui ne dirait pas cela clairement serait insuffisante. La France appuie donc la demande polonaise afin que cette intangibilité de la frontière Oder/Neisse soit proclamée et consacrée par un acte juridique international, ce qui veut dire que notre position à nous Français va plus loin que celle qui ressort de la déclaration adoptée par le Bundestag. En tout état de cause, nous estimons que la Pologne doit être associée à ceux des travaux qui seront engagés autour de cette question. Travaux engagés par qui ?

Puisque je souhaite un acte juridique international, je souhaite en même temps que cet acte juridique soit négocié le plus tôt possible et en tout cas avant la probable unification des deux États allemands. Dès lors il nous paraît normal que la Pologne soit associée, prenne part à l'ensemble de ces travaux qui porteront sur sa propre frontière, c'est la moindre des choses. Nous ferons valoir ces demandes polonaises auprès du groupe des Six. Le groupe des Six, c'est l'addition de quatre et de deux. J'ai été très satisfait par la décision prise par les autorités allemandes, par le parlement allemand, qui me paraît correspondre davantage à nos intérêts mutuels, comme à l'équilibre européen et au devenir de l'Europe tout entière. Mais je pense que cette déclaration doit encore préciser certains contours. En particulier, il est bien entendu, mais mieux vaut le dire, que cette frontière n'est pas n'importe laquelle, qu'elle est bien la frontière Oder/Neisse. Nous n'entendons pas, en disant cela, effacer les drames de l'histoire. Nous savons bien à quel point sont douloureuses des blessures provoquées par les guerres. Mais c'est l'intérêt de l'Europe et de la paix.

Question : M. le Président, vous avez fait allusion à l'étroite coopération entre la France et l'Allemagne. Est-ce que je pourrais savoir si vous avez déjà fait part au Chancelier Kohl de votre appréciation de la déclaration adoptée hier par le Bundestag ?

Le Président. - J'ai eu le Chancelier Kohl lundi dernier au téléphone, c'est-à-dire avant cette déclaration. Il me l'avait laissé pressentir. Je n'en connaissais pas à l'avance le texte exact, et nous avons pris un rendez-vous téléphonique pour cette fin de semaine, ou le début de l'autre, c'est-à-dire demain ou lundi. Cela fait déjà plusieurs mois que nous avons abordé cette conversation et je lui ai constamment dit, amicalement, que je pensais indispensable et comme un préalable que fut dit clairement que l'intangibilité des frontières était aussi un principe allemand.

Question : M. le Président de la République, de quelle manière comptez-vous faire partager votre position, votre point de vue sur cette frontière par les autorités allemandes, par le Chancelier Kohl ? Ne craignez-vous pas que cette affaire ne crée un problème entre Paris et Bonn ?

Le Président. - Non, je ne vois pas pourquoi. Je pense que c'est aussi son opinion. Il suffit simplement de le dire.

Question : M. le Président de la République, après la décision d'Ottawa de faire cette conférence quatre plus deux, le Premier ministre Mazowiecki a demandé que la Pologne y soit associée. Les Soviétiques, le ministre Chevardnadze a tout de suite dit "oui". Si j'ai bien compris, la France dit "oui" également, mais concrètement comment cela va-t-il se passer, ce sera cinq plus deux ou ce sera quatre plus deux avec une table à côté pour la question des frontières ?

Le Président. - Là, votre imagination est trop féconde ou beaucoup trop courte. On choisira. Ce qui est vrai c'est qu'il appartient aux Polonais et aux Allemands de débattre d'un règlement de la question des frontières. Ils sont directement intéressés. Il appartient aussi, en tous cas aux "quatre" de donner leur opinion à ce sujet, on pourrait même dire d'une certaine façon apporter leur garantie à cet acte international. Sans doute appartiendra-t-il aux Six de lancer les initiatives, de préciser les orientations. Pourquoi "les six" et pas "les cinq" ? C'est parce qu'il y a deux États. Il s'agit précisément de faire que ce débat sur la frontière soit tranché, je ne dis pas "validé", "promulgué", mais tranché avant l'unité, l'unification. Tant qu'il n'y a pas unification cela fait six, le jour où il y aura unification cela fera cinq mais on passera à un autre stade. Voilà la réponse que je peux vous faire.

Question : Une question au Président Jaruzelski et une autre à M. Mazowiecki. M. le Président, voilà six mois que vous avez engagé la cohabitation polonaise, quel bilan vous en tirez ? Vous avez laissé entendre dans une interview parue ce matin que vous vous interrogez sur la durée de votre propre mandat ? Et à M. Mazowiecki, à quel point estimez-vous que se trouve aujourd'hui la réforme économique que vous avez engagée en ce début d'année ?

Le Président. - Je voudrais apporter quelques précisions supplémentaires. Nous ne nous en sommes pas tenus, comme vient de le rappeler M. le Premier ministre Mazowiecki, aux problèmes de frontières et de garanties qui étaient le point fort de nos entretiens. Nous avons décidé des rencontres régulières, en particulier à l'échelon des ministres des Affaires étrangères, pour élaborer une concertation continue, des formes multiples de coopération dans tous les domaines, notamment technologiques, économiques. Nous avons décidé de contribuer de notre mieux à la mise en place des nécessaires travaux préparatoires dans le plus bref délai possible en vue de créer ce que le Premier ministre Mazowiecki a appelé le Conseil de

Coopération européenne, et de déboucher sur ce que j'ai appelé la Confédération européenne, pour essayer de trouver un mode d'existence en commun des pays de l'Europe, dès lors qu'ils auront accédé à un système représentatif franchement démocratique.

Deuxièmement, je voudrais rappeler que tous ces débats n'ont un sens que par rapport à quelques pétitions de principe. La France a, dès le point de départ, exprimé sa position : le problème de l'unité des deux États allemands relève de l'autodétermination des citoyens de ces deux États. Et nous avons trop de respect pour les Allemands pour exprimer quelques conditions que ce soit à cette libre détermination. D'autant plus que l'histoire a fait de nous depuis déjà bientôt un demi siècle, non plus des adversaires, mais des amis. Mais nous l'avons dit en même temps, cette détermination ne peut s'exercer que dans le cadre des frontières actuelles des deux États. Donc, le cadre a été tout de suite fixé. Il ne doit pas prêter à confusion, ce qui suppose la reconnaissance de la frontière germano-polonaise, ce que l'on appelle la ligne Oder/Neisse. Il n'y a donc pas de surprise de part et d'autre. Les raisons qui ont conduit des dirigeants allemands à suivre leur chemin pour aborder cette question qui leur est difficile, relèvent de leur compétence et de leur autorité. Mais la position de la France a été exprimée par M. Roland Dumas, récemment à Berlin. Et c'est précisément parce que nous avons parlé dans la clarté que l'amitié franco-allemande doit en sortir renforcée. C'est un langage indispensable entre pays qui se respectent, car toutes les conséquences qui découlent de la probable unification relèvent de la compétence de tous les pays de l'Europe et d'abord, bien entendu, des pays voisins. Or la Pologne et la France sont des pays voisins qui ont été mêlés à la cruelle histoire de ce siècle. Voilà pourquoi nous pensons à ces conséquences qui s'appellent sécurité, donc frontière, Alliances, étendue de leur champ d'action, de leur ligne avancée. Et puis pour nous Français, au problème de la Communauté européenne des Douze, selon les procédures qui seront adoptées par les Allemands pour l'unité des deux États et le rythme des délais que cela prendra. Voilà toutes les précisions que je tiens à vous apporter. Tout cela tourne autour du problème majeur de l'équilibre européen. Ce pourquoi j'ai préfiguré un projet de Confédération européenne sur lequel je me suis déjà exprimé plusieurs fois.

Question : M. le Président, M. Mazowiecki a dit dans une interview que la Pologne craint le plus l'unification allemande. Vous comprenez cette inquiétude ?

Le Président . - Eh bien, sans savoir ce que vous me direz, je crois vous avoir répondu. J'avais répondu, le 3 novembre dernier à Bonn, à l'issue d'un sommet franco-allemand, avant la chute du mur de Berlin. J'avais répondu que je ne redoutais pas, que je ne craigne pas l'unification allemande dès lors qu'elle s'accomplirait d'une façon démocratique et pacifique. Je n'ai vraiment rien à ajouter aujourd'hui à cela. Je fais confiance au peuple allemand.

Question : Ma question s'adresse à M. le Président de la République française. M. le Président, selon vos déclarations récentes, il semble évident que vous considérez positif aussi bien pour les deux pays, donc l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, l'unification des deux pays et compte tenu de vos intérêts en Afrique, seriez vous d'accord, par exemple si des pays africains se mettent en confédération, même si ce sont des pays francophones et anglophones ?

Le Président . - Si les pays africains créaient entre eux une confédération ?

Question : C'est cela. Seriez-vous d'accord ?

Le Président . - Mais d'abord, ils ne me demanderont pas mon avis. Bien entendu, nombreux sont les pays africains avec lesquels nous avons des liens très forts, des liens de fraternité. Alors peut-être quand même qu'ils m'en parleraient. Mais je leur dirai aussitôt "vous feriez bien". Ce qui consisterait d'ailleurs à faire ce qu'ils font déjà, puisqu'il existe une Organisation de l'Unité africaine. S'ils renforcent les structures de cette organisation, ce sera très bien.

Question : Pouvez-vous nous préciser votre conception de l'association de la Pologne aux discussions des Six, sera-t-elle dedans ou dehors ?

Le Président . - Non, la Pologne n'est pas membre des Six, c'est clair. Mais pour ce qui touche aux affaires polonaises et éminemment les frontières de la Pologne, cela l'intéresse. Il est évident que la Pologne doit être associée aux décisions qui seront prises, c'est-à-dire à l'acte juridique international qui devrait, si les choses se passent logiquement, commencer par des échanges de vues entre les deux États allemands et la Pologne. Mais je crois savoir qu'il y a des réunions, des consultations des Six qui se déroulent dès cette semaine. Et je pense que ce sujet sera au centre de leurs conversations.